



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## travail temporaire

Question écrite n° 125997

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les mesures à prendre en vue de sécuriser les parcours professionnels. Fin 2011, les contrats à durée déterminée (CDD) représentaient 8 % de l'ensemble des emplois et l'intérim 2 %. Parmi les salariés concernés figurent de nombreux jeunes. Des mesures visant à leur assurer un droit effectif à la formation, une recherche d'emploi et un reclassement avec une garantie de ressources tout au long de leur recherche, une capitalisation de droits transférables tout au long des mobilités accomplies apparaissent nécessaires. Elle lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en faveur des salariés les plus précaires, notamment en CDD et intérim. Elle souhaite savoir si la création de fondations pour l'emploi à l'instar de celles existant dans d'autres pays européens et garantissant un statut et un revenu, organisant un accompagnement de qualité, soutenant l'employabilité des salariés, a retenu son attention et pourrait être expérimentée dans notre pays.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125997

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2012, page 221

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)